Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260409-2026_04_09_02-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeannine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 30
Nombre d'absents : 1
Nombre de procuration : 1
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260409-2026_04_09_02-DE

2026-04-09-02 ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7,

Réuni en séance d'installation le 9 avril 2026,

Après avoir procédé à l'élection du Président de la Communauté de communes au scrutin secret, conformément aux dispositions en vigueur,

Proclame élu Président de la Communauté de communes Monsieur Yvan MOULLEC.

Le Président ainsi élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 avril 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Date d'affichage : le 10 avril 2026